

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je m'étonne de ce que le député parle de ce contrat dans ces termes. Je croyais au contraire que le public en général était heureux de ce que nous intervenions dans les contrats d'assurances destinés aux petits aéroports canadiens, lorsque ceux-ci n'ont pas les moyens de contracter des assurances à eux seuls.

Nous ne perdons pas de vue, bien entendu, les questions de l'équipement et dès que nous avons des fonds disponibles, nous faisons les acquisitions de matériel nécessaire et nous en dotons les aéroports conformément aux normes du trafic aérien au Canada.

M. Brisco: Étant donné que le système de radiobalisateur est si vieux que l'on ne peut en obtenir des pièces qu'auprès du Smithsonian Institute, et que Castlegar a la réputation, parmi les pilotes, d'être l'un des aéroports les plus dangereux du Canada, notamment en ce qui concerne l'approche directe et finale, le ministre envisage-t-il de l'équiper d'un radiophare d'alignement omnidirectionnel VOR?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, tous les aéroports qui n'ont pas d'équipement d'atterrissage aux instruments ILS ou de radiophare VOR en veulent un. On ne peut pourtant répondre à toutes les demandes, et équiper tous les aéroports du pays à la fois de ces perfectionnements. Nous sommes obligés d'étudier les priorités, qui sont fixées en fonction du nombre de vols ou des conditions physiques et, notamment, de certaines caractéristiques géographiques. Les décisions relatives à l'équipement nécessaire sont prises sur cette base.

* * *

L'INDUSTRIE

LE MARCHÉ DE L'ACIER—LES PROBLÈMES D'APPROVISIONNEMENT DANS L'OUEST

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai des questions à poser à trois ministres, celui de l'Industrie et du Commerce, celui du Revenu national et celui des Finances, et l'un des trois doit pouvoir me répondre.

M. MacKay: J'en doute.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Étant donné que le tribunal anti-dumping a imposé des droits spéciaux sur les profilés d'acier, les fers en I, et le reste, le ministre compétent peut-il expliquer aux sidérurgistes et aux entrepreneurs de l'ouest du Canada, pourquoi ils ne peuvent arriver à se procurer de l'acier?

● (1450)

Les fournisseurs canadiens qui sont censés être protégés ne sont même pas intéressés à fournir de l'acier ou à en vendre à l'étranger en profitant de la dépréciation de notre dollar. Que vont devoir faire les entrepreneurs de l'ouest du Canada? Ne pouvons-nous pas obtenir un certain dégrèvement lorsque nous avons besoin de cet acier?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, les entrepreneurs de l'Ouest peuvent toujours acheter de l'acier. Le problème est qu'ils ne peuvent acheter de l'acier au Canada à des prix de dumping qui nuisent à notre industrie. Voilà la difficulté. Peut-être le député veut-il par là demander au gouvernement de renverser

Questions orales

la décision du tribunal antidumping, mais je suis convaincu que dans certains cas, ces décisions pourraient nuire aux intérêts de l'Alberta ou de l'ouest du Canada en ce qui concerne d'autres produits.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, si le ministre a l'intention d'accepter une augmentation de 40 p. 100 du prix de l'acier et s'il est prêt à reconnaître qu'il est impossible de s'approvisionner en acier auprès de fournisseurs canadiens, la question de savoir s'il y a dumping devient purement théorique. Si le gouvernement a pu faire une exception pendant un certain temps dans le cas de la Colombie-Britannique, pourquoi n'est-il pas capable maintenant de reconnaître que la décision ne correspond pas aux conditions actuelles du marché?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, ce que le gouvernement a fait à cette époque a été de permettre aux entrepreneurs de présenter leurs soumissions. Ils ont présenté des soumissions pour des projets de construction. Le gouvernement a annoncé que les conclusions du tribunal antidumping étaient effectivement préjudiciables à l'industrie canadienne. Si je me souviens bien, nous avons donné à l'industrie un préavis de 90 jours, et l'on peut toujours acheter de l'acier du Japon, de la Corée du Sud, des États-Unis ou d'usines canadiennes. On ne peut plus cependant en acheter à des prix de dumping.

* * *

LES PÊCHES

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES À LA PÊCHE AU FLÉTAN AU LARGE DE LA CÔTE DE L'ALASKA

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, dans cette affaire, le gouvernement a en fait découragé les fournisseurs étrangers de vendre leurs produits au Canada, et maintenant nous ne pouvons plus nous procurer leurs produits.

Ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement. Où en sont les négociations relatives à la pêche au flétan au large de la côte de l'Alaska?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je vais rencontrer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et je serai mis au courant cet après-midi à 3 h 30 par les représentants canadiens qui ont participé à ces négociations. En attendant, je crois qu'il serait préférable de ne pas faire de déclaration publique à ce sujet.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, les pêcheurs de cette région craignent que leurs privilèges ne leur soient retirés en contrepartie de droits accordés dans les eaux atlantiques.

Une voix: Foutaise.

M. Friesen: Ils ont adressé leur protestation au ministre à ce sujet. Il est question qu'ils seront exclus des eaux américaines, auquel cas ils devront pêcher dans les eaux canadiennes où se pratique déjà une pêche excessive. Est-ce exact? Des chalutiers au nombre de 160 sont autorisés à pêcher le poisson de fond dans les eaux canadiennes. En outre de 40 à 60 navires y pêchent actuellement le flétan. Quel programme d'urgence le ministre a-t-il pour aider ces pêcheurs qui seront déplacés?